



VERBAND BERNISCHER NOTARE
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Conseil juridique inclu. Vos notaires bernois.

^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Institut de Droit Notarial et de
Pratique Notariale

Istituto di Diritto e Pratica Notarile

**Institut für Notariatsrecht und
Notarielle Praxis**

Séminaire de formation continue

mercredi 4 mai 2022 et jeudi 5 mai 2022,

les deux jours de 13h45 à 17h45

en présentiel au Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne
ou en ligne sous la forme de webinaire

Le nouveau droit des successions – en particulier la planification des transactions juridiques, questions relevant de la pratique notariale et droit international des successions

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

La première étape de la révision du droit des successions entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les principales nouveautés sont la réduction de la réserve héréditaire des enfants et la suppression de la réserve des parents, ainsi qu'un changement de perspectives pour les dispositions prises entre vifs en cas de pacte successoral. Globalement, suite à la révision, la planification des transactions juridiques et l'information et le conseil du client qui l'accompagnent prendront considérablement de l'importance. Parallèlement aux modifications du droit successoral matériel une révision du droit successoral international est également en cours.

C'est l'occasion pour l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale** de vous inviter au séminaire de formation continue 2022 qui aura pour thème « Le nouveau droit des successions - en particulier la planification des transactions juridiques, questions relevant de la pratique notariale et droit international des successions ».

La manifestation se déroulera en présentiel les mercredi et jeudi 4 et 5 mai 2022, chaque fois selon le même programme. Elle sera en outre proposée en ligne sous forme de webinaire le jeudi 5 mai 2022.

Le séminaire débutera par une présentation des différentes modifications du droit des successions. L'accent sera principalement mis sur la planification des transactions juridiques et les aspects à prendre en compte dans la pratique notariale à l'aide d'exemples concrets d'application. Suivra un aperçu des autres points de la révision du droit des successions. Les modifications les plus importantes du droit des successions international seront ensuite abordées. La conférence se terminera par un bref aperçu du projet de révision en cours du droit successoral des entreprises.

En plus de la possibilité de participer aux discussions, les participantes et les participants ont l'occasion de poser des questions préalables à la conférencière et aux conférenciers. Vous êtes priés d'utiliser le champ prévu à cette effet lors de votre inscription. Les questions seront abordées dans le cadre des présentations dans la mesure du possible.

1. Programme – thèmes, horaire, direction

heure	Thèmes / programme
13h45	Ouverture / salutations de la présidente de l'ANB
14h00	Le nouveau droit des successions – en particulier la planification des transactions juridiques et aspects de la pratique notariale Prof. Dr. iur. Stephan Wolf / Andrea Dorjee-Good
15h15	Discussion
15h30	Pause
16h00	Les autres points de la révision du droit matériel des successions Prof. Dr. iur. Martin Eggel
16h45	La révision du droit international des successions Andrea Dorjee-Good
17h05	La révision du droit successoral des entreprises – bref aperçu Andrea Dorjee-Good (sans contribution écrite dans la publication du séminaire)
17h15	Discussion
17h30	Fin du séminaire

Langue, Traduction

Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 5 mai 2022 (s'applique également au Webinar).

Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne.

Information

Les avocates et avocats spécialistes droit des successions qui participent personnellement à l'ensemble du programme peuvent prétendre à quatre crédits conformément à la décision de la Commission spécialisée FSA droit des successions

2. Conférencière / conférenciers

- 2.1. Le nouveau droit des successions – en particulier la planification des transactions juridiques et aspects de la pratique notariale

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne / Andrea Dorjee-Good, avocate, avocate spécialiste FSA droit des successions, Trust and Estate Practitioner (TEP), partenaire dans l'Etude Schellenberg Wittmer, Zürich

- 2.2. Les autres points de la révision du droit matériel des successions

Prof. Dr. iur. Martin Eggel, LL.M., avocat, Professeur ordinaire de droit privé (spécialité Code civil suisse) à l'Université de St-Gall.

- 2.3. La révision du droit international des successions

Andrea Dorjee-Good, avocate, avocate spécialiste FSA droit des successions, Trust and Estate Practitioner (TEP), partenaire dans l'Etude Schellenberg Wittmer, Zürich

- 2.4. La révision du droit successoral des entreprises – bref aperçu (sans contribution écrite dans la publication du séminaire)

Andrea Dorjee-Good, avocate, avocate spécialiste FSA droit des successions, Trust and Estate Practitioner (TEP), partenaire dans l'Etude Schellenberg Wittmer, Zürich

3. Dates et lieu

Mercredi 4 mai 2022 et jeudi 5 mai 2022 de 13h45 à 17h30

Konferenzzentrum Egghölzli Berne, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne,
ou le jeudi 5 mai 2022 possibilité supplémentaire de suivre le séminaire **en ligne sous forme de webinaire** (prière de préciser lors de l'inscription).

Il est recommandé d'utiliser les transports publics:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“)
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“)

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

4. Informations concernant le webinaire du jeudi 5 mai 2022

Le jeudi 5 mai 2022 le séminaire pourra être suivi également en ligne de 13h45 à 17h30 sous la forme d'un webinaire. Celui-ci sera enregistré sous forme de podcast en allemand (possibilité de le visualiser après la manifestation jusqu'au lundi 06 juin 2022 12h00 (fonction intitulée «catch-up» sur le site www.bernernotar.ch)). Pour pouvoir participer au webinaire vous aurez uniquement besoin d'un terminal numérique avec hauts-parleurs/écouteurs et d'un accès internet.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires la veille de la manifestation (4 mai 2022) à l'adresse électronique que vous aurez fournie lors de votre inscription.

5. Publication et documentation du séminaire

La publication du séminaire (y compris le code pour le E-book) ainsi que les autres documents (liste des participants) vous seront remis en début de séminaire, respectivement seront envoyés par la poste aux participants au webinaire.

6. Frais d'inscription

CHF 350.—	pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, de l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires
CHF 140.—	pour les stagiaires notaires
CHF 390.—	pour les autres participants/es

Les frais d'inscription comprennent la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 5 mai 2022

7. Inscriptions et aspects administratifs

La manifestation se tiendra dans le respect des prescriptions Covid-19 en vigueur à ce moment-là. Les modifications correspondantes restent réservées.

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung ».

L'inscription se fait par la voie électronique (www.bernernotar.ch) jusqu'au jeudi 28 avril 2022 au plus tard.

- Séminaire en présentiel: prière d'indiquer sur l'inscription la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible.
- Séminaire en ligne (uniquement le jeudi 5 mai 2022) : Prière d'indiquer votre participation au webinaire sur l'inscription.

Le formulaire « Confirmation de participation/ attestation d'inscription» ainsi que la facture pour les frais d'inscription vous seront adressés par e-mail dès réception de votre inscription.

Nous vous remercions de bien vouloir imprimer le formulaire «Confirmation de participation/ attestation d'inscription» et le remettre au séminaire.

En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé

Berne, octobre 2021

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Le Comité

Institut de Droit Notarial et de Pratique
Notariale de l'Université de Berne